



Conflans-sainte-honorine, vendredi 10 janvier 2025

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2025/00257

Pris en application :

Crue (Rappel règlementaire)

**SEINE AVAL - COMMUNE DES ANDELYS -
DU PK173.800 AU PK. 174.000**

**Une interdiction de stationner (Bateaux-hôtels - dans les
deux sens)**

- à partir du 02/01/2025 à 02:30

- o **Seine à l'aval de Paris (sur le Bief d'Amfreville)**
entre les pk 173.800 (Rive droite) et pk 174.000 (Rive droite)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les croisiéristes et usagers de la voie d'eau sont informés que conformément au RPP Seine-Yonne en vigueur, la restriction suivante s'applique :

- Le stationnement à couple des bateaux à passagers au quai croisiériste amont de la commune des Andelys est interdit lorsque le débit de la Seine excède 900 m³ /s à la station Vigicrues de Vernon.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Boucles de la Seine, 11, cours de Chimay, 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE
Tél : 01 39 18 23 45

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Laurent NIQUET